

JOURNAL N°15 – 24 JUILLET 2013

Le maître d'ouvrage a décidé de poursuivre le projet

En juillet, le Grand Lyon et le Conseil Général ont délibéré en faveur d'une poursuite des études

A la suite du débat public que nous avons organisé et animé du 10 novembre 2012 au 5 avril 2013, le maître d'ouvrage devait indiquer les suites qu'il entendait donner à son projet au regard des enseignements du débat public, notamment de notre **compte-rendu**.

Le Grand Lyon et le Conseil Général du Rhône ont décidé de poursuivre le projet (voir **leurs décisions du 9 et 19 juillet**). Ils précisent les mesures qu'ils ont prévues en réponse aux enseignements du débat ainsi que les modalités d'information et de participation du public tout au long de la réalisation du projet. Nous vous invitons à parcourir ces documents, en précisant que notre commission émet plusieurs réserves quant à l'exploitation quantitative de certaines données du débat (voir ci-après).

Ils maintiennent par ailleurs le fait que le projet soit conditionné à la réalisation du contournement autoroutier de Lyon. Ce dernier est classé par le gouvernement en seconde priorité, dans la liste des projets à engager entre 2030 et 2050, suivant les **recommandations de la commission « Mobilité 21 »** (voir ci-dessous).

Enfin, ils souhaitent mettre en place une concertation avec le public et les acteurs locaux, ce qui augure d'une possibilité de poursuivre le dialogue courtois et de qualité que nous avons pu observer tout au long de ce débat public. Le Grand Lyon annonce à ce sujet qu'il demandera à la Commission Nationale du Débat Public de désigner un garant, qui sera chargé, en équipe avec d'autres garants, de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public, en toute indépendance du maître d'ouvrage.

Philippe Marzolf,
Président de la Commission particulière du débat public sur
l'Anneau des Sciences – Tronçon Ouest du Périphérique

Les décisions du Grand Lyon
et du Conseil Général



➡ Les principaux documents et liens utiles

- > Le journal spécial n°3
- > Le compte-rendu du débat
- > Le bilan de la CNDP
- > La décision du maître d'ouvrage

Les 9 et 19 juillet, le Grand Lyon et le Conseil Général du Rhône ont pris la décision de poursuivre les études du projet Anneau des Sciences.

Selon eux, le débat a fait ressortir des attentes du public, qui les amènent à :

« - poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire pendant toute la durée du projet (études, travaux),
- lancer des études complémentaires sur les modalités de financement et de contribution des usagers,
- assurer une insertion urbaine et environnementale qualitative des portes de l'Anneau des sciences et améliorer l'intégration urbaine du périphérique Laurent Bonnevey,
- porter une attention particulière à la qualité de l'air et aux nuisances sonores aux émergences de l'infrastructure,
- favoriser le développement économique du territoire autour des portes de l'Anneau des sciences,
- préserver la biodiversité, les continuités écologiques et les espaces agricoles,
- amplifier le développement des modes doux dans l'ouest et le sud-ouest de l'agglomération (par exemple : le secteur de La Mulatière, entre Pierre Bénite et les îles du Rhône) ».

Ils décident en conséquence d'engager des études d'approfondissement concernant :

« - les modalités de financement et de tarification,
- l'insertion urbaine et environnementale des portes,
- les études de déplacement,
- les études sur la requalification de l'axe A6/A7,
- les études sur l'intégration urbaine du boulevard Laurent Bonnevey ».

Enfin, ils décident « de poursuivre le dialogue et la concertation avec les acteurs locaux et les différentes parties prenantes, pendant toute la durée du projet, accompagné d'une équipe de garants dont l'un sera désigné par la CNDP, chargés de veiller à la bonne mise en oeuvre des modalités d'information et de participation du public », « d'élaborer une charte de l'information et de la participation du public dédiée au projet qui précisera les engagements du maître d'ouvrage, les instances et les modalités de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation de la participation du public » et « de mettre en place un site internet dédié à l'information et à la consultation du public pendant toute la durée du projet ».

> Consultez la délibération du Grand Lyon du 9 juillet 2013
> Consultez le communiqué de presse des dossiers du Conseil Général votés le 19 juillet 2013

Les réserves de la Commission Particulière du Débat Public

Dans les attendus de sa décision, le maître d'ouvrage calcule la proportion d'avis favorables au projet publiés sur le site du débat. Il cite également l'enquête réalisée par la CPDP pour évaluer ses outils d'information et de participation, dont il déduit ici encore la proportion d'avis favorables et défavorables au projet.

La CPDP rappelle que le débat public n'a pas et n'aura jamais

vocation à dénombrer "les pour et les contre" : il s'agit d'un temps d'échange d'arguments autour d'un projet. De ce fait, la commission n'a procédé à aucune analyse quantitative des avis publiés pendant le débat sur le forum de discussion en ligne.

La CPDP tient par ailleurs à préciser que l'enquête citée par le maître d'ouvrage avait pour unique objet l'évaluation des outils d'information et de participation du public. Elle a exploité un nombre limité de questionnaires (126), remplis de manière volontaire par un ensemble de participants aux réunions publiques et au débat en ligne, dont elle ne peut garantir une quelconque représentativité (que ce soit des participants au débat en général ou encore moins de l'agglomération lyonnaise). La question posée sur l'appréciation du projet avait pour objet de mieux connaître l'échantillon de l'enquête.

De manière générale, les dispositifs de participation et d'évaluation du débat ne sont pas conçus pour être des sondages d'opinion, pour la raison que nous avons donnée. Dès lors, toute exploitation statistique nous semble erronée sur le plan méthodologique.

Les chiffres avancés par le maître d'ouvrage résultent de sa propre analyse et relèvent donc de son entière responsabilité.

Selon la Commission « Mobilité 21 », le contournement autoroutier est en seconde priorité

En octobre 2012, le gouvernement avait confié à une commission, présidée par Philippe Duron et composée de parlementaires et de personnes qualifiées, la mission de trier, hiérarchiser et mettre en perspective les grands projets d'infrastructures de transport. Cette commission dite « Mobilité 21 » a présenté ses conclusions le 27 juin dernier, que le gouvernement actuel partage et dont il a retenu un des scénarios financiers le 9 juillet dernier.

Concernant le projet de grand contournement autoroutier de Lyon, la commission reconnaît « *la réalité du problème de la traversée de la ville de Lyon par les autoroutes A6 et A7* ». Pour autant, cela ne permet pas selon elle « *de conclure qu'un grand contournement routier par l'Ouest ou par l'Est apportera une réponse définitive aux problèmes de saturation de cette traversée en raison de la faible part de trafic qui pourrait avoir naturellement intérêt à se reporter, toutes choses étant égales par ailleurs, sur ce contournement* ». Elle recommande d'approfondir les réflexions et études engagées et suggère que soit notamment examinée la mise en place d'un péage urbain. Elle classe à ce stade le projet en seconde priorité, soit dans la liste des projets « *ayant vocation à être engagés entre 2030 et 2050 et dont les études doivent être poursuivies en fonction de cette échéance* ».

Dans le cadre du débat, le Grand Lyon a déclaré subordonner la réalisation de l'Anneau des Sciences à une décision de l'État sur le grand contournement de l'agglomération. Il a maintenu cette condition dans sa décision de poursuivre le projet.

- > Découvrez la synthèse des travaux de la commission « Mobilité 21 »
- > Téléchargez le rapport complet

Contactez la CPDP : Commission particulière du débat public -
Anneau des Sciences / Tronçon Ouest du Périphérique de Lyon
203, boulevard Garibaldi - 69003 Lyon
Tél. : 04 69 64 58 78 - Fax : 04 69 64 58 82
contact@debatpublic-anneau-top.org
www.debatpublic-anneau-top.org

 **Rejoignez la CPDP
sur Facebook :**
www.facebook.com/
debatpublic.anneau.top

Il s'agit du dernier numéro du journal du débat.
[Retrouvez les archives de cette édition sur le site du débat.](#)

Pour vous désinscrire de notre liste de diffusion, [cliquez ici](#)
